



BULLETIN STATUTAIRE

SEPTEMBRE 2023

Retrouvez le bulletin d'information mensuel de la CGT du site de l'AIA de Clermont-Ferrand, à l'attention des **fonctionnaires**.

Moyenne avancement de corps

Moyenne ancienneté de service des promotions au choix 2022 :

Corps de promotion	Moyenne dans le corps
SA	28 ans
AAE	30 ans
TSEF	24 ans
ICD	32 ans

Des moyennes qui ne prêtent pas à de grands espoirs y compris à l'AIA CF où les rythmes de 1 passage par an impliquent un blocage salarial sur plusieurs dizaines d'année une fois l'échelon sommital atteint. L'augmentation des taux ou le passage automatique sont des solutions que la CGT ne manque pas de mettre en avant.

Prime pouvoir d'achat

Très prompt à amuser la galerie en agitant des billets devant le nez de nos collègues les moins bien payés, le gouvernement sait très bien qu'une prime occupe plus les esprits qu'une augmentation de salaire globale. De par son caractère discrétionnaire mais aussi par le fait qu'il s'agisse du meilleur élément pour diviser les agents.

Pour preuve, à l'AIA CF, maximum 102 fonctionnaires sur 240 seraient concernés par cette prime.

Encore un bon moyen de faire diversion pendant que l'inflation explose.

Le gouvernement acte donc une nouvelle fois l'appauvrissement des agents publics.

Le couteux gel du point

Perte de salaire brut actualisée depuis 2010 si l'indice de la fonction publique avait suivi l'inflation.

AAP2 ou ATPMD2	-341€/ mois
SA CN ou TSEF 3	-409€ / mois
AAE	-547€/mois

Feuille de calcul CGT disponible sur demande

Des montants que les miettes de primes de la fonction publique ne peuvent pas rattraper. **La seule solution est l'augmentation pérenne et significative du point d'indice.**

Maladie et Accident du travail

En maladie, les congés continueront d'être cumulés. C'est ce qu'a jugé la cour de cassation en appliquant le droit européen. Les agents malades ou accidentés auront droit à des congés payés sur leur période d'absence, même si cette absence n'est pas liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Voir cour de cassation et son communiqué du 13 septembre 2023.

Indemnités de déplacements

A compter du 21 septembre, les forfaits sont portés à 90€ pour l'hébergement (120 dans les grandes villes et 140 à Paris) et à 20€ pour le repas.

Pour la CGT, ces éléments doivent augmenter plus régulièrement et surtout doivent s'accompagner d'une régie réactive, gage d'un établissement en mesure de projeter rapidement ces agents. Encore faut-il qu'il y ait une volonté de nos directions.

Clermont-Ferrand, le 21 septembre 2023.

Syndicat CGT de l'AIA de Clermont-Ferrand

Tel : 04-73-42-43-46 ou 57-02 - E-mail : aiacf@cgt63.fr -

Facebook : @jcgtaiaf - Twitter : @CGT_AIACF - Store : CGTAIAppli